

Henda Dhaouadi

Docteur en Sciences du Langage
de l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne)



Résumé : Cet article explore la Rhétorique d'Aristote à travers ses trois Livres afin d'éclaircir la question de l'argumentation dans le discours. Rappeler les grandes lignes de cet ouvrage fondateur nous permet d'appréhender la question tant débattue de l'homme et du pouvoir qu'il exerce grâce au langage. Le discours dans la cité grecque était institutionnalisé et régulé par toute une tradition oratoire dont Aristote révèle ici les grandes lignes. Au lecteur actuel de tirer profit de cette longue étude afin de mieux comprendre le fonctionnement du discours et même de réhabiliter la parole dans la cité moderne.

Mots-clés : Aristote, La Rhétorique, Argumentation, orateurs et auditeurs, Discours et politique dans la cité, linguistique du discours.

Abstract: This article examines the Rhetoric of Aristotle through its three parts to enlighten the argumentation in the discourse. Recalling the huge lines of this founding book will help us apprehend the so debated question concerning man and the power he uses with language. The discourse in the Grecian city was institutionalized and regulated by an oratory tradition which is revealed in its grand lines by Aristotle. The contemporary reader can make the most of this long study, so as to better appreciate the functioning of the discourse and even to redeem the speech in the modern city.

Keywords: Aristotle, The Rhetoric, Argumentation, orators and auditors, Discourse and politics in the city. The discourse Linguistics.

Fondements rhétoriques de l'analyse argumentaire

La rhétorique aristotélicienne : l'art de persuader

Dans le Livre 1 de la *Rhétorique*, Aristote aborde la nouvelle conception de l'*Art rhétorique* en précisant son objet et sa méthode et en étudiant ses rapports avec la dialectique. Pour lui, en effet, « la *Rhétorique* est l'*analogie* de la Dialectique » (Aristote, 1991 :16). Il considère, de prime abord, que les hommes se définissent par le discours : Rhétorique et Dialectique sont à cet égard de leurs compétences communes. Ils y participent, chacun à sa façon, pour défendre, accuser, interroger au sujet d'un problème, soutenir ou juger.

Néanmoins ce qui semble différencier les uns des autres c'est justement la maîtrise de la technique du discours rhétorique. Certains le font sans y être préalablement préparés, et d'autres y mettent de la méthode ou comme le note Aristote de la « technique ». Il n'hésite pas à rappeler que, dans le cadre des discours délibératif et judiciaire par exemple, l'art de plaider repose sur la preuve et certains auditeurs, dans la cité grecque, veillaient à ce que, dans les délibérations, on ne puisse parler que dans la cause. Il définit donc la rhétorique comme étant « *la faculté de découvrir spéculativement sur toute donnée le persuasif* » (Aristote, 1991 : 22).

La persuasion se lie étroitement à la disposition de l'auditoire que le discours amène irrévocablement à éprouver des passions : « *c'est le discours, ajoute-t-il, qui produit la persuasion quand nous faisons sortir le vrai et le vraisemblable de ce que chaque sujet comporte de persuasif* » (op.cit :23).

Cette activité humaine est toutefois étroitement dépendante de trois dispositions essentielles : l'aptitude au raisonnement syllogistique, la connaissance spéculative des caractères, celle des vertus et enfin des passions, de la nature et des moyens de chacune, des causes et des *habitus* qui la font surgir chez l'auditoire. Ainsi, il en ressort que la rhétorique est : « *comme une ramification de la dialectique et de la science morale, qu'il est juste de dénommer politique* » (op.cit :23). La rhétorique aristotélicienne s'inscrit donc dans la cité et joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'y résoudre des questions relatives à la vie des citoyens.

C'est effectivement dans la sphère du politique (et de la politique) que l'homme s'exprime le plus et use du discours pour atteindre l'opinion publique, un auditoire ou un individu. En évoquant les constitutions dans son *Livre I*, Aristote rappelle qu'une bonne argumentation dépend de la connaissance que l'on a des constitutions, de leurs habitudes, intérêts et institutions. Les manifestations de souverainetés y sont ainsi intimement liées, et sont donc complexes.

Ayant considéré quatre constitutions comme dans *Politiques*, à savoir la démocratie, l'oligarchie, l'aristocratie et la monarchie, il en conçoit que « *le pouvoir souverain, c'est-à-dire le pouvoir qui décide en dernier ressort, appartient toujours soit à une partie, soit à la totalité des citoyens* » (Aristote, 1991 : 56).

Aristote distingue aussi trois types de discours : le délibératif, l'épidictique et le judiciaire. Dans ce *Livre I*, et contrairement à ce que certains ont pu croire, il intègre la rhétorique dans un cadre à la fois social, culturel, constitutionnel et politique. Il marque l'importance de la relation entre l'orateur et son auditoire et la façon avec laquelle il agit sur lui par le discours. Cette corrélation se base sur la confiance et l'honnêteté. La première qualité est celle de l'auditoire et semble, dans l'esprit d'Aristote, comme le produit des preuves présentées par l'orateur. Elles sont de trois ordres ou « espèces » comme il le souligne : « *les premières consistent dans le caractère de l'orateur ; les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur ; les troisièmes dans le discours même parce qu'il démontre ou apparaît démontrer. On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en*

général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute » (Aristote, 1991 : 23).

La confiance doit toutefois être produite par le discours lui-même tout en admettant que l'honnêteté de l'orateur contribue efficacement à la persuasion. Il s'oppose ainsi aux auteurs des *techniques* qui s'appuient sur les jeux formels du discours pour ne considérer la persuasion que d'un point de vue discursif, comme un jeu avec le discours, par lequel le caractère de l'orateur est masqué et ainsi son honnêteté. La relation entre l'auditoire et l'orateur est bien soulignée lorsqu'il dit que « *la persuasion est produite par la disposition des auditeurs, quand le discours les amène à éprouver une passion ; car l'on ne rend pas les jugements de la même façon selon que l'on ressent peine ou plaisir, amitié ou haine...c'est le discours qui produit la persuasion, quand nous faisons sortir le vrai et le vraisemblable de ce que chaque sujet comporte de persuasif » (Aristote, 1991 :23).*

La rhétorique est finalement partie fondamentale de la « science morale » ou « politique », comme le rappelle Aristote. Elle suppose une certaine aptitude au syllogisme et à l'exemple qui procèdent soit de la démonstration réelle, soit apparente (Aristote, 1991 : 24). Il appelle « enthymème » le syllogisme de la rhétorique et « exemple » son induction. Lorsqu'on s'appuie sur plusieurs cas similaires pour les rapprocher d'un cas présent c'est une induction (ici un exemple). Par contre, lorsque des propositions surviennent de quelques prémisses qui sont souvent vraie et universelles, il s'agit là d'un raisonnement par syllogisme (ici enthymème).

« Sans doute, précise-t-il, on ne se laisse pas moins convaincre aux discours réels qui procèdent par les exemples, mais on applaudit davantage les discours à enthymème » (Idem : 25).

La question qui se pose tout au long de la réflexion aristotélicienne sur l'argumentation par le discours rhétorique est celle-ci : comment agit-on sur l'esprit de l'auditeur ? En effet, les arguments de l'orateur se puisent dans trois objets ou « classes » sur lesquelles portent les enthymèmes : conseiller et déconseiller, louer et blâmer, accuser et se défendre.

Ainsi, il y aurait non seulement intérêt pour la rhétorique (dont l'objet est de juger) à observer l'argumentation dans la façon de la rendre plus convaincante, mais aussi de mettre le juge dans une situation distincte tout en se montrant soi-même dans une certaine disposition. Aristote considère donc que :

« Le jour sous lequel se montre l'orateur est plus utile pour les délibérations ; la disposition de l'auditeur importe davantage pour le procès ; car les choses ne paraissent pas les mêmes à qui aime ou qui hait, à qui éprouve de la colère ou est dans un habitus de calme... » (1991 :108).

De leur côté, les orateurs doivent inspirer confiance à l'auditeur et ce pour trois valeurs essentielles : la prudence, la vertu et la bienveillance. Faute de prudence, si un orateur altère la vérité, cela implique indirectement qu'il tait son opinion par méchanceté. Pour inspirer confiance à son auditoire, un orateur

doit être doté de toutes ces qualités. En ce sens, l'apparence de la prudence et de l'honnêteté qu'il se donne, lui permet de se représenter et de représenter autrui. Aristote évoque également les questions de la bienveillance et de l'amitié lorsqu'il traite des passions. Ces derniers sont effectivement, comme il le signale ici, « *les causes qui font varier les hommes dans leur jugement et ont pour consécutives la peine et le plaisir, comme la colère, la pitié, la crainte, et toutes les autres émotions de ce genre, ainsi que leurs contraires* » (1991 :109).

L'influence des passions sur l'auditoire est ainsi capitale dans l'acte même de la persuasion. Ce dernier peut en effet provoquer colère, pitié, calme, amitié ou haine. Ce sont des émotions visées par le discours et l'orateur doit les manipuler avec prudence et honnêteté. C'est sans doute dans ce cadre qu'intervient la colère qui est, selon Aristote, importante dans le discours puisqu'elle implique l'orateur lui-même et ses effets sur l'argumentation et la persuasion, finalement son effet sur l'auditoire.

De la colère...

Pour Aristote, la colère est le fruit du désir humain, mais un désir jugé possible. À ce propos, il cite l'*Illiade* d'Homère pour qui l'emportement « *est beaucoup plus doux que le miel distillé goutte à goutte, quand il croît dans les poitrines humaines* » (1991 : 110). Le dédain est à la source de la colère et on peut y déceler trois espèces : le mépris, la vexation et l'outrage. Celui qui méprise dédaigne aussi, car il ne cherche pas son propre avantage ; celui qui outrage provoque la honte chez la personne visée, il dédaigne pour son propre plaisir. Ce plaisir vient finalement d'un sentiment de supériorité que la personne qui outrage cherche à affirmer. Aristote cite ainsi l'exemple des jeunes et des riches qui sont pour lui enclins à l'outrage : « *Dans l'outrage rentre l'irrespect, et l'irrespectueux dédaigne ; car l'on n'a point de respect pour ce qui n'a aucune valeur ni en bien ni en mal* » (1991 :111).

Lorsqu'une action n'aboutit pas ou est empêchée par quelques manœuvres, cela provoque aussi la colère. L'homme se met aussi en colère lorsqu'il a le contraire de ce à quoi il s'attendait. Aristote énumère ainsi toutes sortes de situations dans lesquelles on se met en colère : injustices, moqueries, mauvaises nouvelles, déceptions de diverses origines etc., il apparaît ainsi que la colère semble un moyen de persuasion et d'action dans le discours et sur l'auditoire. Émanant des passions humaines, elle en est l'expression et joue un rôle important dans la stratégie discursive de l'orateur. Contrairement à ce que l'on pense souvent, la colère n'est pas pour Aristote une explosion de rage poussant à une action impulsive, elle est profondément humaine et permet d'exprimer ce qui se ressent en soi : dédain, vexations, irrespect d'autrui, outrage etc. ; ce qui donne une idée de la sincérité de l'orateur et la confiance qu'il inspire à son auditoire et *vice versa* ce dernier est mieux appréhendé par l'orateur.

Du calme...

Aristote le définit, de façon dialectique comme « *le retour à l'état normal et l'apaisement de la colère* » (1991 :115). L'attitude calme est la conséquence de l'apaisement de la colère lorsque le dédain est involontaire. La reconnaissance d'un tel écart est un moyen efficace pour réparer les tensions entre individus et

faire cesser la colère. Reconnaître qu'on mérite un châtiment fait aussi disparaître l'emportement de celui qui veut infliger des corrections à ses proches. Aristote donne un certain nombre de cas dont les relations entre esclaves et seigneurs. Il affirme donc qu'« *en règle générale, c'est de l'examen des conditions contraires à celles de la colère que se tirent celles du calme* » (1991 :116).

Le calme est une partie importante de la rhétorique aristotélicienne, il est relié à certains contextes socioculturels et même politiques : les fêtes, les succès, l'accomplissement des devoirs, l'absence de peine et de souffrance, l'espoir, le plaisir effacent toute possibilité d'être en colère, et c'est dans le calme que les hommes participent à la vie dans la cité. Dans certaines situations, il est même inutile de se mettre en colère : on ne peut en vouloir à un mort comme cela a été le cas d'Ulysse trainant la dépouille d'Hector et refusant de la rendre à sa famille : « Aussi Homère a-t-il eu raison de dire au sujet d'Hector, quand les dieux veulent faire cesser la colère d'Achille contre le mort : « *c'est une poussière insensible qu'il outrage dans son ressentiment* » » (1991 : 118).

Le rôle de l'orateur est de ramener son auditoire, grâce au rappel de ces lieux communs, à l'état de calme, lieux pouvant inspirer crainte et humilité aux deux parties. Le rapport entre colère et calme est donc non seulement une question de dialectique, ils ne s'opposent pas mais l'un génère l'autre, ce qui fait qu'ils ne peuvent exister l'un sans l'autre. C'est aussi cette relation entre l'excès et la sagesse qui est chère aux Grecs et sur laquelle se fonde toute leur éthique. Il est donc naturel que l'orateur prenne en compte cet aspect à la fois contradictoire et complémentaire de cette relation entre colère et calme car elle lui permet d'appréhender son auditoire, de nouer avec lui un rapport où chacun comprend l'humanité de l'autre et finalement l'un (l'auditoire) parvient à faire confiance (à l'orateur) et l'autre à persuader (son auditoire) en usant de lieux communs et d'exemples concrets et réels. Et dans cette relation complexe, c'est la recherche de la vérité et le refus de la fausseté et du mensonge que vise chacune des deux parties. Pour être convaincant l'orateur doit être vrai et vertueux.

Les lieux communs aux trois genres de discours

L'usage du discours persuasif selon Aristote sert à définir un jugement. Qu'il s'adresse à une ou plusieurs personnes pour conseiller ou déconseiller, qu'il fonctionne comme la contestation d'une thèse ou d'une personne, le contenu devra viser à « *réduire à néant les arguments contraires, qui sont comme un adversaire contre qui l'on parle* » (Aristote, 1991 : 156).

Dans le genre épideictique, il en est de même, l'auditoire à qui s'adresse le discours est dans une position de juge, même si son véritable rôle n'est pas d'agir en tant que tel. La visée du discours épideictique est, comme le précise Aristote, de traiter des « *questions controversées et mises en délibération* » auxquelles on cherche des solutions. Dans le cadre de la définition des caractères, Aristote donne au discours une dimension éthique en dégageant les opinions et les prémisses d'où l'on extrait les preuves dans les trois genres. Trois lieux communs s'utilisent dans le discours. Le premier réunissant *le possible et l'impossible* en tentant de démontrer qu'une chose arrivera ou

qu'elle n'arrivera pas. Un autre lieu commun est aussi opérationnel dans les trois genres de discours, celui de *la grandeur*. Les orateurs décrivent et amplifient lorsqu'ils s'adressent à un auditoire pour conseiller, louer ou blâmer.

Aristote souligne enfin qu'entre ces lieux communs aux trois genres de discours, « l'amplification » est plus adaptée à l'épictique, celui du « passé » au judiciaire (ici par rapport à des événements passés sur lesquels le jugement d'un tribunal portera), enfin au délibératif celui du « possible dans l'avenir ». Aristote y consacre les dernières pages du Livre II de *Rhétorique*.

Le possible et l'impossible, deux cas intimement liés dans la logique aristotélicienne : « *s'il est possible qu'un contraire soit ou ait été, son contraire aussi semblera possible* » (1991 :158). Au cours de cette partie, il explore des lieux communs dans toutes leurs diversités, toutes les choses possibles : maladie vs guérison ; difficulté vs facilité ; degré d'excellence et de beauté d'une chose vs son degré ordinaire, la partie vs le tout, etc. Il annonce donc, à la fin, que l'objet de ce développement est de présenter de la matière pour les orateurs dans leurs délibérations : « *sur la grandeur et la petitesse absolues des choses, leur grandeur et leur petitesse relatives, et en général, les choses grandes et petites, l'évidence résulte pour nous de ce qui a été dit. Nous avons, en effet, traité, à propos du genre délibératif, de la grandeur des biens et, en général, du plus grand et du bien plus petit ; puis donc que pour chacun des trois genres de discours, la fin proposée est un bien, à savoir l'intérêt, le beau et le juste, il est manifeste que pour les orateurs les amplifications doivent être empruntées à ces moyens.* » (P. 161).

Les preuves communes aux trois genres : de l'exemple

Elles sont de deux types : l'exemple et l'enthymème. Le premier ressemble à l'induction qui est un principe de raisonnement selon Aristote, et il est de deux sortes : l'un se traduit par la citation de faits antérieurs, l'autre par l'invention. Les faits du passé doivent être impérativement pris dans des anecdotes puisées dans l'Histoire. Les fables conviennent à la harangue : « *elles ont cet avantage que s'il est difficile de trouver des faits réellement arrivés qui soient tout pareils, il est plus facile d'imaginer des fables* ». Cependant, pour Aristote, comme les paraboles ne peuvent être inventées que si l'orateur a la faculté de percevoir les analogies, tâche facilitée par la philosophie.

Argumenter par la fable est un moyen plus facile pour l'orateur que d'argumenter par les faits historiques qui sont plus opératoires dans les délibérations. En effet « *le plus souvent l'avenir ressemble au passé* » (1991 :164).

Dans le cas d'une absence d'enthymèmes, l'orateur peut user d'exemples comme démonstration parce qu'ils entraînent la conviction. Dans le cas contraire, on se servira des exemples en tant que témoignages en les utilisant comme épilogues aux enthymèmes. Il est donc inconvenant de les employer au début des enthymèmes car ils ressemblent plus à une induction, celle-ci n'étant pas « appropriée à la rhétorique » sauf dans certains cas qu'Aristote ne précise pas ici. Cités en épilogue, ils sont comme des témoignages. Pour Aristote effectivement : « *le témoin emporte partout la conviction...en épilogue, même un seul suffit ; car un témoin honnête, fût-il seul, est efficace* ».

Des maximes

Pour Aristote, la maxime est une formule exprimant une idée générale. Il ne s'agit pas de n'importe quelle idée, mais une dont l'objet concerne des actions pour lesquelles on choisit ou on évite d'agir. Ainsi, en ce qui concerne ces sujets : « *les conclusions et les prémisses des enthymèmes, sans le syllogisme même, sont des maximes* » (1991 :165). Les enthymèmes étant des syllogismes, Aristote cite Euripide dans *Médée* (284-5) : « *Il ne faut jamais, si l'on a du bon sens, donner à des enfants un excès de savoir* ». En y ajoutant la cause, la maxime devient un enthymème, Euripide dira dans la même pièce (296-7) : « *Sans compter qu'ils encourent le grief de paresse, ils récoltent l'envie et la haine de leurs concitoyens* ».

Il existe, en outre, quatre espèces de maximes. Celles qui expriment un paradoxe ou une idée contestée exigent une démonstration. Au contraire, celles qui n'expriment ni paradoxe ni contestation n'exigent pas d'épilogue, car elles sont connues comme étant manifestes pour la majorité des hommes. Certaines maximes à épilogue sont une partie d'enthymème : « *qui a du bon sens ne dit jamais...* ». D'autres ne font pas partie des enthymèmes même si elles en ont la caractéristique. Ce sont généralement celles qui expliquent la cause de ce qui est énoncé.

Après avoir clairement analysé les types de maximes et montré les cas avec lesquels elles s'accordent, Aristote précise qu'énoncer des maximes est spécifique aux personnes âgées sur des sujets dont les orateurs ont l'expérience. C'est dans le cadre de la plainte et de l'exagération que l'on use de maximes dans le discours. Il est ainsi conseillé de recourir à des maximes communes car elles ont plus de crédibilité et donnent lieu au consentement unanime. On utilise des maximes « *pour contredire les adages tombés dans le domaine public* » tels le « *Connais-toi par toi-même* » ou le « *Jamais d'excès* » lorsque le caractère doit être révélé par une contradiction, ou lorsque la maxime est prononcée sur un ton pathétique : « *Le caractère est mis en un jour plus favorable si l'on dit qu'il ne faut pas, comme on le prétend, aimer dans la pensée qu'on haïra, mais bien plutôt haïr dans la pensée qu'on aimera* » (1991 :169). Dans le même sens, il est essentiel que l'orateur manifeste sa préférence dans sa façon d'énoncer la maxime.

Dans le discours, les maximes sont capitales car les auditeurs, « *par défaut de culture* », comme l'atteste Aristote, « *sont contents si un orateur, énonçant une formule générale, rencontre les opinions qu'ils ont eux-mêmes dans leur cas particulier* ». L'orateur, pour s'exprimer sur certains sujets doit en outre connaître les sentiments de l'auditoire sur le sujet qu'il traite, leurs préjugés afin de pouvoir s'exprimer en général.

Des enthymèmes

Dans cette partie, Aristote aborde trois points : des enthymèmes d'un point de vue général, il passe à la méthode permettant de les chercher pour enfin évoquer leurs lieux.

Énoncer des propositions communes et générales est une habitude chez des orateurs incultes, versés dans l'art de parler devant les foules, leur discours est bavardage selon Aristote. Ceux qui puisent leurs propositions dans leurs

connaissances tirent leurs arguments tout près de leur auditoire. Autrement dit, les « *conclusions aux propositions nécessaires* » doivent être vérifiées, fondées sur le consentement de l'autorité, acceptées et ainsi les opinions seront déterminées et plus convaincantes : « *Les orateurs ne doivent pas tirer leurs arguments de toutes les opinions, mais de certaines opinions déterminées, par exemple celles de ceux-mêmes qui jugent ou de ceux dont ils acceptent l'autorité* » (1991 :171). La méthode des lieux est le meilleur moyen de choisir une démonstration par l'orateur. Aristote cite à ce propos deux types d'enthymèmes :

- L'enthymème démonstratif sert à expliquer l'existence ou non d'un fait ou d'une idée, il « *conclut de prémisses sur lesquelles on s'accorde* ».
- L'enthymème réfutatif, comme son nom l'indique, sert à réfuter les idées de l'adversaire et en tire donc ses conclusions. Pour Aristote : « *la différence est la même que dans la dialectique entre la réfutation et le syllogisme* ».

Aristote s'attachera ensuite à analyser les lieux des enthymèmes démonstratifs et réfutatifs et ceux des enthymèmes apparents. Enfin il définira les réfutations et les objections ainsi que les sources qui permettront de les opposer aux enthymèmes.

Lieux des enthymèmes

Un des lieux des enthymèmes démonstratifs est pris des faits opposés. L'orateur vérifie alors si ce qui s'oppose à son sujet, a un prédicat contraire à celui du premier : « *Si la guerre est la cause des maux présents, c'est avec la paix qu'il faut les réparer* » (p.174)

Un autre des lieux des enthymèmes se tire des flexions grammaticales qui se ressemblent. En effet « *les dérivés fléchis doivent pouvoir pareillement recevoir ou ne pas recevoir un même prédicat* » comme l'explique Aristote (p. 175) qui considère que ce qui est juste par exemple n'est pas toujours bon. Par contre, le « *justement* » est toujours bon exception faite aux cas extrêmes où être tué « *justement* » est ce que l'on désire le moins.

On peut aussi extraire un des lieux des enthymèmes des relations réciproques. En effet, faire une action moralement ou justement diffère largement lorsqu'on la subit. Les deux cas appartiennent à deux termes différents. Ce qui est moral et juste s'applique aussi bien à l'instigation qu'à l'exécution. Aristote touche ici à la justice : l'agent et le patient (l'accusé) sont tout deux soumis aux mêmes contraintes morales mais il faut toujours vérifier si le patient a mérité son châtement et si l'agent est qualifié pour agir.

La liste est longue et on peut citer encore un lieu commun qui se tire de la considération du temps, des paroles prononcées contre soi et que l'on retourne contre celui qui les a dites, d'une définition, de différents sens, de l'induction, d'un jugement antérieur sur un cas identique, enfin un autre se tire aussi de la consécution, un argument permettant de louer ou blâmer, accuser et se défendre, conseiller ou déconseiller.

Aristote note finalement que les enthymèmes réfutatifs sont plus utilisés chez les orateurs que les démonstratifs : « *l'enthymème réfutatif, dit-il, oppose un bref rapprochement des contraires et [qu'] en parallèle les choses apparaissent*

plus manifestement à l'auditeur » (p. 186). Ce sont les syllogismes dont on peut prévoir le déroulement du début jusqu'à la fin qui sont les plus acclamés parmi les réfutatifs et les démonstratifs parce qu'ils ne sont pas superficiels. Mûrement préparé et fondés sur un raisonnement partagé par l'auditoire, ces enthymèmes sont nécessaires à l'orateur, lui donnent crédibilité et dimension éthique.

Lieux des enthymèmes apparents

Du fait qu'il peut y avoir d'une part un vrai syllogisme et d'autre part un syllogisme apparent, il y aura nécessairement un vrai enthymème et un enthymème apparent. Un des lieux des enthymèmes apparents provient de l'expression :

- Il s'agit d'énoncer la fin sous forme de conclusion sans passer par une déduction complète. Aristote donne à ce propos l'exemple suivant : « *Ce n'est donc pas ceci et cela, c'est donc nécessairement ceci et cela* » (p. 187). Une expression concise et antithétique donne lieu à un enthymème.
- Une nouvelle forme de paralogisme peut être extraite de l'homonymie. Dans un jeu de mots entre « *rat* » et « *mystère* », Aristote donne l'exemple suivant : « *elle consiste à dire que le rat est un animal de qualité, puisque c'est de lui que vient le plus honoré des rites d'initiation ; car les mystères sont les plus honorables de tous les rites* » (p.187).
- Pour présenter une chose sous son aspect le plus avantageux, on use de paralogismes produisant une argumentation réunissant ce qui était différent et séparant ce qui était uni. L'argument est ainsi employé à la fois pour réfuter et démontrer un fait.
- Un autre lieu a pour fonction de fonder ou démanteler une thèse en usant de l'exagération. En amplifiant un acte quelconque dans la sphère juridique, on démontre car on trouve des difficultés à prouver la culpabilité d'un accusé. La colère de l'accusateur qui amplifie permet finalement de démontrer que l'accusé a accompli l'acte pour lequel il est jugé. Il n'y a pas là un enthymème car l'auditoire arrive à comprendre que l'accusé a accompli ou non l'acte sans qu'il y ait eu démonstration.
- Lorsqu'on considère qu'une chose absolue devient particulière, cela produit un syllogisme apparent. « *En rhétorique, précise Aristote, un enthymème apparent se fonde sur ce qui n'est pas probable absolument, mais sur un particulier probable* » (p.191). Il ne s'agit pas, par exemple, de penser ce qui est vraisemblable comme une vraisemblance absolue, mais particulière. Aristote rejette de ce fait le raisonnement d'Agaton lorsque ce dernier déclare que : « *tout ce qu'on peut dire de vraisemblable, c'est qu'il arrive aux mortels bien des choses invraisemblables* ». Il note ainsi que la vraisemblance dont on parle dans cet exemple n'est pas absolue mais particulière. Dans le domaine juridique, comme l'explique Aristote, si un homme accusé fait preuve de faiblesse face à son inculpation, sa culpabilité sera vraisemblable. Par contre, s'il fait preuve de force, sa défense aboutira à l'idée de l'invraisemblance de sa culpabilité. Ce sont donc là deux arguments et rendre l'un plus fort que l'autre donne lieu à un syllogisme apparent : « *Aussi s'indignait-on justement, rappelle Aristote, de la profession de Protagoras ; car c'est un leurre, un faux-semblant de vraisemblance qui ne se trouve dans aucun autre art que la Rhétorique et l'Éristique* » (P.192).

De la réfutation

La réfutation se fait soit par un *contre syllogisme* soit par l'introduction d'une *instance*. Le *contre syllogisme* peut être extrait des mêmes lieux, étant évident que les syllogismes sont fondés sur des vérités d'opinion dont beaucoup se contredisent. Les *instances* sont à proprement parler un obstacle opposé au raisonnement de l'adversaire, et se tirent de quatre façons différentes selon

Aristote : de l'enthymème contesté ou de son semblable, son contraire, ou de décisions déjà prononcées.

L'enthymème contesté

Aristote entend par là les idées générales que l'on se fait sur une opinion, un fait de société ou un fait humain et que les instances apportant le contraire remettent en question. Ainsi si on considère que « *l'homme vertueux fait du bien à ses amis* » comme enthymème, l'instance en est que le méchant ne fait pas de mal à tous ses amis. On apporte de cette façon un contre-argument permettant d'atténuer la force de l'enthymème de départ.

Les enthymèmes sont en général extraits de quatre lieux communs : le vraisemblable ; l'exemple ; le *tekmérion* ; l'indice.

Ceux qui procèdent par vraisemblance sont tirés de ce qui est déjà arrivé ou semble très souvent arriver : « le semblable n'est pas le constant, mais le fréquent » annonce Aristote (p. 193).

Ceux qui procèdent par l'exemple sont les enthymèmes par induction. Ils prennent le général comme prémisse, pour conclure sur le particulier.

Ceux qui procèdent par *tekmérion* sont des enthymèmes qui reposent sur le nécessaire ou le permanent. Enfin, ceux qui découlent d'un indice sont des enthymèmes formés sur le réel général ou le réel particulier, selon qu'il l'est ou non.

Les enthymèmes, selon Aristote, peuvent être contestés lorsqu'on démontre que la chose n'est, non pas vraisemblable, mais nécessaire. Ce paralogisme donne toujours avantage à l'accusation. Cependant, il n'est pas suffisant de réfuter en montrant que la chose n'est pas nécessaire. Il est plus important de le faire en montrant surtout que la chose n'est pas vraisemblable : « *ce résultat sera atteint si l'instance se fonde de préférence sur un fait qui arrive la plupart du temps* » (p.194). Il arrive enfin que des indices et enthymèmes fondés sur un indice soient réfutés même s'ils sont réels : « *tout indice est impropre au syllogisme* ». Réfuter une opinion ou une accusation n'est pas une simple affaire pour Aristote, il y a en effet un certain nombre d'erreurs à éviter et il est nécessaire d'user d'une argumentation qui s'inscrit dans des lieux communs sur lesquels le public est de connivence.

Le Livre III, des sources, du style, des parties du discours...

Aristote traite d'abord, dans ce Livre, de ce qui confère aux choses leur caractère persuasif, ensuite du style oratoire. Soigner son style constitue un objet important de la *Rhétorique*. Les arguments seront effectivement présentés d'une façon qui permettra de définir le caractère du discours :

« *Il ne suffit pas d'être en possession des arguments à produire, il est encore nécessaire de les présenter comme il faut, et cela contribue pour beaucoup à ce que le discours paraisse avoir tel ou tel caractère* ». (p. 205)

La troisième partie touche l'action qui a la plus grande efficacité sur l'argumentation et la persuasion. Elle est née du théâtre tragique grec. Aristote

intègre ainsi l'art oratoire à l'action c'est-à-dire à l'art dramatique. L'action est partie intégrante de la prestation des acteurs sur scène et touche au volume de la voix adopté pour chaque sentiment, à l'intonation et au rythme :

« L'action consiste par l'usage de la voix, comment il faut s'en servir pour chaque passion, c'est-à-dire quand il faut prendre la forte, la faible et la moyenne, et comment employer les intonations, à savoir l'aiguë, la grave et la moyenne et à quels rythmes il faut avoir recours pour chaque sentiment » (p. 206).

Étant donné que la rhétorique ne s'attache qu'à l'opinion, il est important de développer l'action dramatique. Le discours doit en effet se centrer sur la démonstration, sinon on tombe dans le superflu selon Aristote. La fonction du discours étant de convaincre l'auditeur, ce dernier sera plus sensible à un discours où les armes de l'orateur seront les faits. Le discours s'attachera donc à ne causer ni peine ni plaisir :

« Quand cet art nous viendra, il aura les mêmes effets que le jeu des acteurs : mais les seuls quelques auteurs ont essayé d'en traiter, sans pousser bien loin, comme Thrasymaque dans ses moyens d'exciter la pitié » (p.207).

L'action est selon Aristote « un don de nature », elle est donc différente de la technique, mais lorsqu'on l'applique au style elle devient technique. On privilégie à ce niveau les acteurs et les orateurs talentueux par leur action. En effet les discours écrits ont plus d'effet de style que ceux fonctionnant par la pensée. Les poètes ont été les premiers à donner de l'importance aux mots considérés comme des imitations du jeu des organes où la voix est plus propre à ces imitations. Se constituèrent ainsi la rapsodie et d'autres arts tels le débit des acteurs. C'est dans leur façon de dire les mots que les poètes atteignirent la gloire. Le style fut ainsi poétique au début, comme celui de Gorgias. Il est insignifiant selon Aristote qui considère qu'à son époque : « encore des gens incultes pensent pour la plupart que les orateurs de ce genre parlent excellemment » (p.207). Le style de la prose est différent de celui de la poésie et Aristote donne l'exemple du vers dans le théâtre tragique où on adopta le trimètre iambique abandonnant les tétramètres trochaïques, car le premier se rapprochait plus de la prose. On a ainsi « renoncé dans le vocabulaire à tous les mots qui s'écartent du parler courant, mots dont les premiers poètes faisaient un ornement, et auxquels ont renoncé encore à présent les auteurs d'hexamètre » (p.208). Il est donc inutile de recourir aux anciens styles pour être un bon orateur. Le discours devra s'adapter à la situation dans laquelle il est inscrit. Étant en prose, son style devra se conformer à celui de la prose et non à celui de la poésie.

Les qualités du style

Pour Aristote, le style d'un discours est clarté : « une vertu du style est la clarté ». Il en donne une condition de base : « si le discours ne montre pas son objet, il ne remplira pas sa fonction » (p. 208). Un bon discours doit être approprié à la prose. En effet sans être plat, le langage poétique ne convient néanmoins pas au discours, il s'écarte de la vertu de clarté qui est essentielle à la persuasion, pour évoquer un univers à déchiffrer. La clarté du style réside dans la propriété des noms et des verbes. Aussi faut-il s'écarter d'un usage courant du langage afin de lui donner de la noblesse. Tout ce qui est hors du commun attire l'attention des hommes et participe ainsi à l'acte de persuader. Ce que les hommes éprouvent

pour l'étrange parmi leurs concitoyens et qui les attirent, ils l'éprouveront aussi à l'égard du style lorsqu'il est bien travaillé par l'orateur :

« Ainsi, faut-il donner à son langage une couleur étrangère, car on est admirateur de ce qui est éloigné, et qui excite l'admiration est agréable » (p. 209).

Le langage poétique utilisé dans la prose pourrait être inconvenant et l'auditoire pensera immédiatement à un piège caché sous un discours ornemental :

« Le discours ne doit pas avoir l'air recherché mais naturel (c'est là ce qui est persuasif ; l'autre style produit l'effet contraire, car pensant à un piège, les auditeurs sont prévenus, comme devant les vins mélangés » (p. 209).

Une bonne prestation théâtrale est celle où la voix de l'acteur semble bien celle du personnage qui parle ; lorsqu'elle en est étrangère, le public reste imperturbable. Il serait donc plus efficace pour un orateur qui veut convaincre son auditoire de composer son style dans un vocabulaire commun. Aristote donne dans ce cas l'exemple d'Euripide qui fut de ceux qui ont donné le premier modèle du genre. Le langage se compose de noms et de verbes, comme déjà rappelé dans *Poétique*. Les glossèmes, les mots-composés et les *mots forgés* ne doivent être que très peu utilisés :

« Le mot usuel, le mot propre, la métaphore sont seuls utiles pour le langage de la prose » (P. 209).

Maîtriser ces figures de style dans le discours permettra de donner cette caractéristique étrange sans que l'artifice en apparaisse et de conserver la clarté essentielle qui procure « l'excellence de la prose oratoire », comme le rappelle Aristote. Par ailleurs, les homonymes sont fréquemment utilisés par le sophiste et les synonymes par le poète. Quant aux métaphores, il est nécessaire de leur consacrer du temps et un travail permanent. Pour le philosophe, en effet : « La clarté, l'agrément, la rareté sont surtout les qualités de la métaphore » (P. 210), un talent qu'on ne peut emprunter à d'autres. Une harmonie entre la métaphore et son objet est nécessaire comme pour les périphrases. Elle est le produit de l'analogie :

« Si l'on désire exalter son objet, il faut emprunter la métaphore à ce qu'il y a dans le même genre de plus relevé ; si l'on veut blâmer, à ce qui est de moindre valeur » (p. 210).

La froideur du style

Elle est produite par quatre causes essentielles : l'abus de mots composés, l'emploi de glossèmes, les périphrases et la fadeur dans les métaphores. Aristote donne plusieurs exemples dont nous citerons ici quelques uns pour illustrer son opinion.

Sur l'abus des mots composés, il évoque des sophistes tels Lycophron dans des expressions du type : « le ciel aux multiples visages » ou « la terre aux cimes élevées » ; Gorgias dans les dénominations qu'il donne au flatteur « artiste en mendicité », Alcidas enfin dans « son âme s'emplissait de colère et sa face devenait couleur de feu ».

Les glossèmes sont aussi utiles aux sophistes. Ainsi Lycophron appelle Xerxès « un homme énorme », et Sciron « un homme dévastateur ».

Les périphrases lorsqu'elles sont longues, inopportunes ou fréquentes : « *il peut convenir en poésie de dire « le lait blanc », mais dans la prose, ou bien ces épithètes sont trop déplacées ou bien si l'on use à l'excès, elles trahissent la recherche et montrent clairement que c'est là de la poésie, bien qu'il y ait lieu d'en user, car elles sortent de l'habituel et donnent au style une couleur étrangère* » (p. 214). À cela, Aristote oppose la modération. Un orateur qui s'exprime par la poésie rendra son style risible, insipide et obscur par le verbiage. Pour Aristote, c'est obnubiler la clarté qui est essentielle au discours. L'emploi de mots composés est plus utile aux poètes dithyrambiques car ils aiment la sonorité. Les glossèmes conviennent quant à eux à l'épopée car ils produisent un style majestueux et sublime. La métaphore enfin convient aux trimètres iambiques qui sont conformes aux besoins de la tragédie. La fadeur dans les métaphores est due à l'usage de termes trop pompeux et tragiques. Elles sont peu claires lorsqu'elles sont trop poétiques : Alcidas appelle la philosophie « une fortification contre les lois » et l'Odyssee « *un beau miroir de la vie humaine* », expressions qui sont impropres à la persuasion selon Aristote.

De la comparaison

C'est aussi une métaphore et semble utile même en prose où un orateur devrait néanmoins en user avec modération du fait de son caractère poétique. Aristote donne plusieurs exemples dont l'un est extrait de l'Iliade (Homère) et l'autre de La République (Platon). Les expressions qu'il cite sont susceptibles d'être employées comme comparaisons et métaphores et seront appréciées soit comme l'une soit comme l'autre. Elles doivent donc être développées dans le discours. Ce sont là les éléments dont se compose la prose.

De la convenance

Un style convenant est celui qui exprime les passions et les caractères et qui est proportionné aux éléments qui en constituent le sujet. Il y a aussi équilibre si de grands sujets sont traités sans aucun souci d'art, si des sujets simples ne sont pas traités avec pompe et si un terme ordinaire ne reçoit pas d'épithète d'ornement. Traités ainsi les grands et petits sujets sont du domaine de la comédie. Le style exprime par ailleurs les passions qu'il s'agisse de la colère causée par un outrage, de blasphèmes dont on a même scrupule à énoncer ; d'actes louables qu'on exprime par l'admiration etc.

En choisissant le style approprié au sujet, le fait devient plausible et « *l'esprit, par paralogisme, conclut à la véracité de celui qui parle, parce qu'en de telles circonstances on est disposé à croire* » (P. 222). Cette influence qu'exerce le discours sur l'auditoire est telle même si les faits sont différents de la manière dont on les présente : « *L'auditeur, rappelle Aristote, éprouve toujours sympathie pour qui parle pathétiquement, ce qu'il dit n'eût-il aucune* » (P. 223).

Le style de chaque orateur exprime son caractère et ses habitudes (dans sa vie quotidienne). Il est imprégné par toute sa formation à la fois discursive et culturelle. Certains termes qu'utilisent les orateurs servent aussi à intimider

l'auditoire. Aristote évoque les interrogations oratoires du type « Qui sait ? » ou « qui ne le sait ? » qui incitent l'auditoire à acquiescer « *par honte, pour avoir l'air de participer à la science générale* » (P.223).

Pour éviter tout excès, l'orateur devra apprendre à se censurer lui-même par avance. En montrant qu'il est conscient de son exagération, son discours sera plus vrai. À cela, Aristote recommande également de ne pas trop user des procédés analogiques. Cette tactique oratoire permet de dissimuler l'art à l'auditeur : « *Si les mots sont durs, il ne faut pas donner la même dureté au ton de la voix, aux traits du visage et à toutes ces concordances, sinon l'affectation de chacune devient manifeste* » (P. 223). Pour un style pathétique dans les normes de la prose discursive, il est nécessaire d'employer des noms composés et des périphrases en assez grand nombre.

Du rythme

Le style ne peut avoir ni forme métrique ni arythmique. Le mètre n'est pas propre au discours et encore moins à la persuasion, étant un artifice, il risque de distraire l'auditoire dont l'attention doit être maintenue.

Pour Aristote, ce qui est arythmique est indéterminé et le style doit être déterminé. En outre, ce qui est indéfini n'apporte aucun plaisir et aucune connaissance. Puisque les nombres déterminent toutes choses, appliquées à la forme du style, cela donne lieu à un rythme où les mètres ne forment que des sections. « *Le discours, ajoute Aristote, doit par conséquent avoir un rythme, non un mètre ; autrement ce serait un poème* » (P. 224). De tous les rythmes qu'il développe (l'héroïque, l'iambe, le trochée), il pense que c'est le péon qu'il faut adopter dans le discours persuasif car on ne peut l'utiliser pour faire des vers. Il y a deux sortes de péons : le premier convient au début d'un discours, commence par une longue et se termine par trois brèves.

Le second, à l'inverse, commence par trois brèves et se termine par une longue, il sert à clore la phrase ou le discours : « *la brève étant incomplète, rend la phrase boiteuse. Il faut que la phrase soit coupée par la longue et que la fin soit marquée non par le scribe, ni le signe de ponctuation, mais par le rythme* » (P. 226).

Composition de la phrase

Le style fonde son unité sur la coordination. Il s'agit d'un style ancien dont on ne se sert plus. Aristote entend par « *coordonné* », « *le style qui n'a pas de fin par lui-même, à moins que l'énoncé de la chose ne soit achevé* » (P. 227).

Dans ce sens, le style coordonné se présente comme une unité ayant un début et dont la progression laisse voir la fin ou la finalité. C'est là qu'Aristote parle de « *forme implexe* » qui est celle des périodes :

« *J'entends par période la phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard* » (P. 228).

La période est ainsi une séquence bien matérialisée dans l'espace scriptural et le rythme du discours. Elle est, selon Aristote, agréable dans le sens où l'auditoire perçoit l'objet du discours, ses finalités à travers la progression même de l'acte oratoire. Si cela n'est pas clair dès le départ, c'est désagréable car l'auditeur

ne pourra deviner l'achèvement du discours. Parce que le style périodique est basé sur les nombres, il est plus facile à suivre et à retenir, pour Aristote c'est la raison pour laquelle on retient mieux les vers que la prose. La période à un seul membre est simple, celle à plusieurs membres est complète. Les membres et les périodes doivent être ni trop longs ni trop courts. Les uns comme les autres peuvent inciter l'auditeur à broncher. Un équilibre doit être trouvé afin que le discours remplisse sa fonction argumentaire. La phrase composée de membres comprend deux parties tantôt antithétiques tantôt juxtaposées :

« *Ce genre de style a de l'agrément, parce que les termes antithétiques sont très connus et le deviennent plus encore par le rapprochement, et parce que ces sortes de phrases ressemblent à un syllogisme ; car le syllogisme réfutatif est le rapprochement de prémisses antithétiques* » (P. 229).

Aristote donne un certain nombre d'antithèses pour illustrer son point de vue, à la suite desquelles il en définit deux sortes l'une comprend une *pariiose* lorsque les membres sont égaux, l'autre une *paromoiose* si l'un et l'autre des deux membres ont des extrémités égales. Voici enfin un exemple de *paromoiose* : « *un champ infertile, voilà ce qu'il reçut de lui* » (P. 230).

À cela, Aristote ajoute la nécessité de choisir de bons mots qui se tirent en général de la métaphore par analogie dont la fonction est la peinture qui donne une vie aux choses inanimées. Il évoque d'ailleurs Homère excellent dans l'art de la métaphore qui signifie acte :

« *Et derechef, la pierre roula sur le sol, sans honte aucune (Odyssee, XI, 598)*

Le trait vola, (Iliade, XIII, 587)

Brûlant du désir de voler au but ;(Iliade, IV, 126)

Ils se fichèrent en terre, ayant encore l'ardent appétit de la chair ;(Iliade, XI, 574)

La javeline s'élança impétueuse à travers la poitrine » (Iliade, XV, 542).

Ce qu'entend Aristote par « bons mots » sont ceux qui font l'élégance et la qualité du style. La métaphore procure cela car elle est tirée d'une illusion dans laquelle on jette l'auditeur. Les énigmes prennent aussi la forme d'une métaphore et jouent un rôle exemplaire dans le sens où elles apprennent quelque chose à l'auditoire. Aristote évoque aussi les « mots inédits », c'est-à-dire ceux qui provoquent chez l'auditeur une réaction inattendue. Ce même effet est produit lorsque « *par plaisanterie, on change les lettres d'un mot, ce qui nous dérouté* » (P.237).

La plaisanterie dans le discours permet de donner aux mots, non pas son sens ordinaire, mais un autre résultant du changement : « *Il allait, ayant sous le pied des engelures* ». L'auditeur est ici pris au dépourvu croyant au départ que le poète allait dire « des sandales ».

Pour finir, Aristote évoque aussi des expressions dont la forme est plus concise et plus antithétique, ainsi que les comparaisons qu'il considère comme des métaphores étant toujours composées de deux termes comme la métaphore par analogie. Il rappelle que « la comparaison est bonne lorsqu'elle implique une métaphore » (p. 239).

En outre, les proverbes sont des métaphores ainsi que les hyperboles qui « ont un caractère de juvénilité, car elles montrent de la véhémence ; aussi les énonce-t-on surtout dans la colère ».

Des différents genres de style

Pour Aristote, à chaque type de discours un style particulier. Cela exige donc une bonne connaissance à la fois de l'oral et de l'écrit :

« Le style des débats suppose la connaissance du grec ; grâce à l'autre, on n'est pas forcé de garder le silence si l'on veut communiquer sa pensée aux autres, inconvenient dont souffrent ceux qui ne savent pas écrire » (p. 241).

Le Style des discours écrits est le plus exact, celui des débats plus adéquat à l'action. Ce dernier se compose en effet de deux genres : Le premier exprime les caractères, le second, les passions. C'est d'ailleurs pour cela que les acteurs favorisent les discours où on exprime les passions. Le discours écrit use d'un style épuré, différent du débat qui lui use d'asyndètes et de fréquentes répétitions de mots interdits dans les compositions écrites : « Les orateurs en usent car ce sont des procédés propres à l'action ».

Cependant l'usage des répétitions nécessite de varier l'expression, ce qui permet de frayer un chemin à l'action : « C'est lui qui vous a volés ; c'est lui qui vous a dupés ; c'est lui qui, pour comble, a projeté de vous livrer à l'ennemi ».

Les phrases en asyndète doivent aussi varier les mots par l'action et doivent être dites en usant d'un rythme particulier qui rendrait compte de cette variété. Aristote donne l'exemple suivant : « Je vins, je le rencontrai, je lui présentai ma requête » (p. 242).

L'asyndète implique également l'amplification : « Je vins ; je parlai ; le suppliai » (p. 242) ; ou encore ce vers d'Homère : « Nirée, venu de Symée..., Nirée, fils d'Aglaoé..., Nirée, qui était le plus beau » (P. 243).

Lors des assemblées du peuple, le style se module selon la grandeur de la foule d'auditeurs ou spectateurs. En effet, l'orateur ou l'acteur devra regarder le plus loin possible si les spectateurs sont nombreux. Il est donc superflu de s'attacher aux détails ce qui pourrait s'avérer fâcheux. Le style judiciaire admettant plus d'exactitude surtout lorsqu'un juge unique traite une affaire, la part de la rhétorique est alors très minime et l'orateur « embrasse plus facilement d'un regard ce qui est propre à la cause et ce qui lui est étranger, et en l'absence de lutte oratoire, rien n'altère la sérénité de son jugement » (p. 243).

Les tribuns n'ont pas tous le même talent dans tous les genres oratoires. L'action étant la plus importante, le choix d'un style convenant à tel ou tel genre prend moins de place. De même, on n'a pas souvent les mêmes performances à l'écrit comme à l'oral :

« Le style du genre épideictique est celui qui demande le plus à être écrit, car sa fonction propre est la lecture ; celui qui vient en seconde ligne est le style du genre judiciaire » (p.243).

Finalement, la vertu du style réside dans la juste mesure entre la clarté, qui permet d'éviter la platitude et observe l'équilibre. En effet il est nécessaire de mélanger harmonieusement les qualités dénombrées, l'usité et l'étrange,

le rythme du discours et la force persuasive que confère la concorde avec l'auditoire.

Des parties du discours

Aristote considère que le discours se compose de deux parties entièrement liées l'une à l'autre : l'exposition et la démonstration ou la confirmation. Seul le discours judiciaire se caractérise par la narration. Dans la harangue, l'exorde, la comparaison des arguments, la récapitulation, se forment lorsqu'il y a un débat entre parties opposées impliquant accusation et défense. La péroraison n'est pas présente dans tous les discours judiciaires lorsqu'on le veut court ou facile pour en rappeler le sujet.

Dans ce cadre, l'exposition et la confirmation étant les propres du discours, on peut considérer qu'il comprend en plus, au moins un exorde et une péroraison en plus de l'exposition et d'une confirmation. La comparaison des arguments exposés par le plaideur contre l'adversaire sert à amplifier l'accusation. Elle forme ainsi une partie des preuves dans le sens où le plaideur tente, dans ce cas, une démonstration. Au contraire, l'exorde et la péroraison ne font que « *réveiller le souvenir* », comme le rappelle Aristote (p. 245). Il considère finalement, à l'instar de l'école de Théodore, qu'entre la narration, il y a une post-narration et une pré-narration, une réfutation et une post-réfutation.

De l'exorde

L'exorde constitue le début du discours. Aristote le compare effectivement au prologue d'un poème dramatique ou au prélude d'un morceau de flûte. Pour lui, l'exorde des discours épидictiques est semblable au prélude des morceaux de flûte :

« *Les joueurs de flûte commencent par faire entendre un morceau qu'ils sont en état de bien jouer et le rattachent à la tonique de la pièce à exécuter* » (p. 246).

Dans le discours épидictique, c'est un morceau de ce genre qu'il est conseillé d'écrire pour ensuite « *y accorder le ton du discours et l'y enchaîner* » comme l'annonce Aristote. Tous les orateurs font ce travail lorsqu'ils rédigent leur discours épидictique tel Isocrate dans l'exorde de l'Hélène¹.

La matière composant les exordes des discours épидictiques est l'éloge, le blâme et le conseil. L'épidictique peut aussi s'inspirer des exordes judiciaires lorsque le sujet du discours apparaît paradoxal, usé ou ardu pour beaucoup, dans l'auditoire. Pour Aristote, dans ces cas, l'orateur mérite indulgence.

Finalement, les exordes des discours épидictiques ont pour sources principales l'éloge, le blâme, l'exhortation, la dissuasion et les raisons liées à l'auditeur. Ils sont obligatoirement en rapport avec le sujet du discours ou s'en détachent. Les exordes des discours judiciaires jouent un rôle important, ils préparent l'auditoire au sujet traité évitant ainsi de le laisser en suspens. En effet « *ce qui est indéterminé le laisse dans le vague ; si donc on lui met le commencement pour ainsi dire dans la main, on lui donne un fil qui lui permet de suivre le discours* » (p. 247).

Aristote fait de cette façon le lien indispensable avec l'épopée et l'art dramatique (tragédie et comédie) qui, à son époque, reposaient, dans leur composition, sur un prologue tel celui de l'Iliade d'Homère qu'il cite : « *Déesse, chante la rancune.../ Muse, dis-moi le héro...* »

Il en est de même de la comédie et de la tragédie comme on le voit chez Euripide et Sophocle. L'exorde a pour principale fonction d'indiquer le début et la fin voulus du discours. Ainsi lorsque l'affaire est annoncée dès le départ, il devient inutile d'employer d'exorde. Dans ce cas, il existe selon Aristote d'autres formes d'expressions qui remplacent l'exorde ainsi que les autres parties du discours, et « *sont des remèdes aux défauts des auditeurs (...). Elles se tirent de l'orateur, de l'auditeur, de l'affaire et de l'adversaire* » (p.248). Leurs sujets sont le plaideur, l'adversaire et les développements visant à détruire et formuler l'accusation.

L'exorde concerne tout sujet suspicieux et la péroraison l'accusation. L'orateur développe son exorde devant un auditoire afin de le rendre bienveillant ou en colère. Cela doit l'amener à être attentif ou alors à échouer dans cette tentative de fixer son attention. Beaucoup d'orateurs s'attachent ainsi à amener leurs auditeurs aux rires. La capacité de comprendre de l'auditeur a pour source l'honnêteté de l'orateur : « *car on prête plus d'attention aux orateurs de ce caractère* » (p.249). Mais comme l'attention de l'auditeur est aussi souvent défaillante, il paraît nécessaire de la maintenir par des expressions du type : « *Et soyez attentifs à ce que je vais dire, il va de votre intérêt autant que du mien* » et « *ce que je vais vous apprendre est si étrange que jamais vous n'avez rien entendu de tel ni de si surprenant* » (p.249).

De l'accusation

Au cours de cette partie, Aristote relève les différents lieux touchant l'accusation. Un lieu commun à cette partie de la rhétorique consiste à dissiper une protection qui serait néfaste au plaideur. Le fait de soutenir en réponse à des arguments litigieux que l'accusation n'a pas de fondement, de renier son existence, sa nuisibilité ou son immoralité est aussi un lieu de l'accusation. L'exemple suivant illustre cela :

« *C'est ainsi qu'Iphicrate se défend contre Nausicrate : il reconnaît l'acte imputé et le préjudice, mais non l'illégalité. Ou bien, tout en reconnaissant l'illégalité, montrer comme contrepartie que, préjudiciable au plaignant, l'action était morale, que fâcheuse pour le plaignant* » (p. 252)

À cela, on ajoute un lieu qui concerne les délits commis par erreur, contrainte ou malchance, et ceux qui peuvent être indirectement impliqués dans l'accusation et dont l'innocence a été prouvée par la suite. On peut aussi répondre à l'accusation par l'accusation : « *Il serait absurde d'accorder foi à qui est indigne de foi* » (p.252).

Aristote évoque aussi un lieu commun à l'accusateur consistant à louer amplement quelque chose dont l'importance est minime et à l'opposé, blâmer promptement une chose de haute conséquence profitable à la cause. Pour Aristote :

« Ainsi font ceux qui sont à la fois très versés dans la technique et très injustes : ils cherchent à faire le mal au moyen du bien en mêlant l'un à l'autre » (p. 253).

Le dernier lieu est commun à la fois à l'accusateur et au défenseur. Une action ayant été faite à plusieurs fins l'accusateur fera de telle sorte qu'elle soit dépréciée en l'interprétant au pis ; le défenseur, de son côté, devra l'interpréter au mieux. Ainsi l'exemple de l'*Iliade* qu'Aristote rappelle :

« Par exemple, Diomède ayant préféré Ulysse², l'un dira qu'il considérait Ulysse comme le plus vaillant ; l'autre, que ce n'était pas pour cette raison, mais qu'Ulysse, manquant de bravoure, était le seul qui ne put rivaliser avec lui ».

De la narration

La narration dans le discours épideictique exige le détail et se fait donc en plusieurs parties : « il faut en effet raconter en détail les actions qui forment le discours » (p. 254). La raison en est que deux éléments forment le discours : l'un est technique et l'autre non. L'élément technique sert à rendre réel l'acte qui ne le paraît pas, à définir sa qualité et sa quantité, en définitive, son caractère. Pour ces raisons, il est parfois recommandé, selon les contextes, de ne pas raconter la totalité des faits en une fois, car cela ne facilite pas leur mémorisation par l'auditeur. Aristote privilégie un tel discours qui lui paraît plus simple, car raconté en une fois sans respect des étapes « il est confus au lieu d'être tout uni » (p. 254). On fera ainsi une simple allusion aux actions connues et on développera celles qui sont peu ou pas connues par l'auditeur. Dans leur majorité, les discours ne nécessitent pas de narration lorsque les actions sont communes. Par contre, lorsqu'elles sont peu partagées, l'orateur devra les raconter. Aristote considère néanmoins que la longueur ou la brièveté de la narration ne sont pas si importantes. La question qui se pose réellement pour la narration dans le discours épideictique est celle de la juste mesure :

« Elle consiste à dire tout ce qui éclairera le fait en cause, ou tout ce qui fera croire qu'il a été accompli, ou dommageable, ou illégal, ou tel qu'on veut le montrer ; pour l'adversaire, c'est le contraire » (p. 255).

Dans le cas de la défense, la narration est concise car les points de litiges sur un acte accompli n'existent pas. Il est aussi commun de raconter des faits du passé et lorsqu'on les actualise on provoque des sentiments de pitié ou de révolte. La narration doit aussi avoir un caractère moral et l'orateur qui montrera son intention morale dans la finalité qu'il poursuit et dans sa personne. Ici Aristote distingue deux sujets qui s'opposent quant à leur intention morale : « Les traités de mathématiques n'ont-ils point de caractère moral, parce qu'ils ne comportent pas d'intention morale (de fait, la finalité n'y tient aucune place), tandis que les Dialogues Socratiques ont un caractère moral, car tels en sont les sujets » (p. 256). L'orateur évoquera son sujet en montrant que son attitude n'est pas le fruit d'un calcul rationnel, mais de l'intention. Le langage rationnel est produit par un homme prudent, le langage provenant de l'intention est celui d'un homme de bien selon Aristote : « L'homme prudent se révèle dans la poursuite de l'utile, l'homme de bien dans celle du beau » (p. 256). Avouer que son discours est étrange permet de montrer qu'il est possible de poursuivre un autre but que l'intérêt par un acte volontaire. À ce propos, il est toujours utile d'user d'expressions de la passion dans la narration en rappelant les

conséquences, les connaissances communes et toutes les caractéristiques de l'orateur ainsi que celles de l'adversaire. Pour la persuasion il est souhaitable de présenter, mais sans vraiment le montrer, un caractère déterminé qui inciterait l'auditoire à prendre l'orateur tel qu'il est. Il en est de même pour la présentation de son adversaire.

La harangue enfin comporte peu de narration car elle évoque le futur qui ne se relate pas. Mais si on doit faire une narration elle portera obligatoirement sur le passé. L'auditoire pourra ainsi mieux délibérer grâce au souvenir. Un récit a pour fonction de faire une louange ou pour susciter la suspicion et dans ces cas l'orateur ne joue pas le rôle de conseiller. Enfin, si le récit présente des faits curieux et donc incroyables aux yeux de l'auditoire, l'orateur promettra d'en indiquer la cause sans tarder. La cause, est ici dans le sens du but poursuivi par l'orateur, elle doit découler avant tout d'une éthique commune et partagée.

Confirmation. Des preuves

Les preuves portent sur les points de litige et doivent avoir force démonstrative. Ils sont au nombre de quatre selon Aristote qui considère que toute démonstration ne peut que se centrer sur un point principal lors d'un procès par exemple.

Dans le discours épидictique, c'est l'amplification qui prend une place plus importante, car son but est de montrer la caractéristique de chaque action accomplie : son utilité, sa beauté, son impossibilité ou encore si elle est digne de foi.

Dans un discours destiné au peuple, il s'agit de soutenir ou non que telles mesures ou actions auront ou pas telles ou telles conséquences. Cette stratégie argumentaire doit prendre en compte la possibilité que « *l'adversaire n'avance pas quelque affirmation mensongère, hors de la question* » (p.259). Pour Aristote, cela démontrerait la fausseté de tout le reste.

Dans les discours adressés au peuple, les exemples tiennent une place de choix, et les enthymèmes dans les discours judiciaires. La harangue tenant du futur, elle devra se fonder sur des exemples du passé et le discours judiciaire repose sur la nécessité du passé et la démonstration qui opposera réalité et irréalité des faits. Lorsqu'on exprime une passion, il est préférable de ne pas user des enthymèmes, les mouvements simultanés s'excluant naturellement, s'offusquant ou s'affaiblissant. Dans la narration et la preuve, on peut employer des maximes car elles ont un caractère moral, ce qui n'est pas le cas de la démonstration. Les maximes qui donnent une dimension morale au discours peuvent être employées dans l'expression des passions. Aristote compare le discours adressé au peuple à celui que l'on fait devant un tribunal. Le premier est plus difficile que le second : « *Parce que la harangue se rapporte à l'avenir, le discours judiciaire au passé, qui peut dès lors être matière même à la science des devins, comme le disait Épiménide à ce qui devait être, mais à ce qui, déjà arrivé, restait cependant obscur* » (p.260). Les discours judiciaires sont fondés sur la loi ce qui facilite la démonstration à un orateur qui doit s'attarder lorsqu'il plaide contre son adversaire, ou sur lui-même ou pour rendre son discours pathétique. Ce n'est pas le cas de celui qui s'adresse au peuple, il est concis et ne doit pas entraîner l'auditoire hors du sujet.

Dans la narration et la preuve, on peut employer des maximes car elles sont un élément moral, ce qui n'est pas le cas de la démonstration. Les maximes qui donnent une dimension morale au discours peuvent être employées dans l'expression des passions. Aristote compare le discours adressé au peuple à celui que l'on fait devant un tribunal. Le premier est plus ardu que le second : « *parce que la harangue se rapporte à l'avenir, le discours judiciaire au passé, qui peut dès lors être matière même à la science des devins, comme le disait Épiménide à ce qui devait être, mais à ce qui, déjà arrivé, restait cependant obscur* » (p.260).

Lorsqu'on est à court pendant un discours épideictique, il est possible d'intégrer des épisodes d'éloge. Aristote donne, à ce propos, l'exemple d'Isocrate et celui de Gorgias. Ce dernier prétendait en effet que le discours ne lui avait jamais fait défaut. Ainsi lorsque les preuves existent, l'orateur donnera à son discours un caractère moral et un autre démonstratif. Aristote considère que le public préfère les enthymèmes propres à la réfutation que ceux propres à la démonstration. La réfutation implique en effet nécessairement la déduction et les oppositions sont mieux connues si elles sont rapprochées.

Réfuter la thèse de l'adversaire fait partie des preuves et se fait par une instance et par un syllogisme. Dans le genre délibératif et judiciaire, on énonce d'abord ses preuves, on attaque ensuite les arguments adverses en les réfutant et en les décrivant d'avance. Mais lorsque « l'argumentation adverse revêt de multiples formes, précise Aristote, il faut d'abord s'attaquer aux arguments contraires » (p.261). Cette stratégie argumentaire permet de préparer l'auditoire au discours à venir. En combattant tous les arguments et surtout ceux qui sont faciles à réfuter, l'orateur réussira à rendre acceptable sa propre cause. Pour appuyer la dimension morale de son discours, il est bon de faire parler une autre personne, car la diffamation et la médisance sont mal considérées par le public. À titre d'exemple, Aristote évoque ce moment de la pièce de Sophocle où Hémon, pour défendre Antigone, cite autrui. Enfin, les enthymèmes, changés en maximes, accentuent le caractère moral du discours.

Dans une partie suivante, Aristote évoque les interrogations et leurs réponses ainsi que les plaisanteries qui sont aussi opératoires dans le discours. La plaisanterie sert à « détruire le sérieux des adversaires par le rire et le rire par le sérieux » (p. 265), mais elles doivent correspondre au caractère de l'orateur, à sa personnalité et à son image publique et Aristote rappelle qu'on n'use pas de plaisanterie pour son propre plaisir : « L'ironie est plus digne de l'homme libre que la bouffonnerie ; par le rire, l'ironiste cherche son propre plaisir ; le bouffon, celui d'autrui » (p.265).

De la péroraison

La péroraison se traite en quatre étapes : il faut d'abord préparer l'auditoire à ce que l'on doit dire en le mettant dans de bonnes dispositions par rapport à soi et en de mauvaises pour l'adversaire. Ensuite, atténuer ou amplifier, puis exciter les passions de cet auditoire et enfin résumer :

« L'ordre naturel est, en effet, de montrer d'abord que l'on est véridique et l'adversaire menteur, ensuite de distribuer l'éloge et le blâme, et de donner les derniers coups de marteau » (p. 265).

L'orateur aura aussi deux objectifs : le premier consiste à montrer qu'on correspond aux critères de bonté partagés avec le public, ou dans l'absolu. Le second de démontrer que l'adversaire est mauvais au point de vue de l'auditoire, ou dans l'absolu.

Une fois ces démonstrations faites l'orateur par des moyens rhétoriques déjà abordés précédemment, devra soit amplifier soit minimiser l'action jugée, selon la nature du sujet. Lorsqu'on a bien démontré les qualités et quantités, l'auditoire devra être progressivement amené à éprouver des passions. On excitera en lui, selon le sujet, pitié, colère, haine, envie, émulation et esprit de contestation. La péroraison est l'espace où l'orateur fera un résumé des arguments qui lui ont permis de faire sa démonstration. Elle s'oppose, de ce fait, à l'exorde où il devra préparer l'auditoire à qui sera dit. Le résumé, en revanche, prend compte de l'argumentation de l'adversaire, et dans ce sens il se constituera en une comparaison d'idées :

« Ce parallèle s'établit ou bien en confrontant tout ce que les deux parties ont dit sur un même point, ou sans opposer raison à raison (...), ou bien l'on procède par ironie, ou encore par interrogation » (p.267).

La fin du discours devra renfermer une phrase en asyndète qui formera bien la conclusion du type : « *j'ai dit ; vous avez entendu ; vous possédez la question ; jugez* » (p. 267).

Conclusion

Ce parcours détaillé de la *Rhétorique* d'Aristote, nous a révélé une vision du discours où l'argumentation sert essentiellement à convaincre et persuader dans un cadre très précis, celui des cours de la Grèce Antique. Aristote rappelle souvent dans son texte que les moyens que doit utiliser un orateur dans son discours, doivent être conformes à l'esprit de l'auditoire et à ses convictions qui lui parviennent de sa culture et de ses valeurs profondes. Il ne peut s'en écarter et devra les utiliser afin d'affronter un adversaire. Il usera d'expressions rhétoriques et non d'un jargon technique pour démontrer, convaincre et même pour blâmer un sujet ou faire l'éloge d'un autre. Il faut donc allier éloquence et naturel pour paraître vrai et ainsi changer l'esprit de l'auditoire en le ralliant à sa cause. Cette cause étant juste pour la cité, l'orateur n'est pas un manipulateur, mais un homme doué de morale visant le bien et résistant au mal.

Bibliographie

Aristote. *Organon* V. Les Topiques, trad. et notes J. Tricot. Paris Vrin.

Aristote. *Rhétorique*. Livres I, II, III. Texte établi et traduit par Méderic Dufour pour les Livres I, II ; par Méderic Dufour et André Wartelle pour le Livre III. Gallimard, collection Tel. 1980 (Livre III), 1991 (Livres I, II). Édition d'origine *Les Belles Lettres*.

Amossy, R. 1999. Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos, Genève, Delachaux et Niestlé.

Amossy, R. 2002. « Double adresse et auditoire composite dans le discours électoral. Di clip au débat télévisé » dans *SISS et VALENCIES*.

- Amossy, R. 2004. « La nouvelle rhétorique au prisme de l'analyse du discours », Chaïm Perelman, Direito, Retórica, e teoria da argumentação, Eduardo C. Oleivera éd. Brésil, Universidade Estadual de Feira de Santana.
- Amossy, R. 2006. *L'argumentation dans le discours*. 2^{ème} édition. Paris. Armand Colin.
- Buffon, B. 2002. *La parole persuasive*. Paris. PUF
- Breton, Ph. & Gauthier, G. 2000. *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte.
- Breton, ph. 1996. *L'argumentation dans la communication*. Paris, La Découverte.
- Breton Ph. 2000. *La parole manipulée*. Paris. La Découverte.
- Cicéron, 1996. *De l'Orateur*. Texte établi et traduit par E. Coiraud, Paris, Les Belles Lettres.
- Charaudeau, P. 2005. *Le Discours politique, les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. éd. *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Danblon, E. 2005. *La fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique ; origines et actualité*. Paris, A. Colin.
- Doury, M. & Moirand, S. 2004. *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Koren, R. & Amossy, R., éd. 2002. *Après Perelman. Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques? L'argumentation dans les sciences du langage*. Paris, L'Harmattan.
- Eemeren Van Frans H., Grootendorst, R. Snoek Hoekemans F. 1996. *Fundamentals of argumentation Theory*, N.J., Lawrence Erlbaum.
- Perelman, Ch. 1977. *L'Empire rhétorique. Rhétorique et Argumentation*. Paris, Vrin.
- Plantin, Ch. 1996. *L'Argumentation*, Paris, Seuil, « Mémo ».

Notes

¹ *Quintilien, II, 8, 8-9, éd. Radermacher, t.I, p. 165.*

² Voir Homère, *Iliade X, 242*, Diomède avait choisi Ulysse pour l'accompagner dans sa reconnaissance chez l'ennemi.